
OU EN EST LA POLITIQUE EDUCATIVE DE LA VILLE ?

**Contribution
A L'OBSERVATOIRE
DES ZONES
PRIORITAIRES
(OZP)
4 février 2015**

THEME

Comment nouer les liens
entre l'école et la cité ? Sur
quoi prendraient-ils appui ?
Quels en seraient les
changements et les effets
souhaités ?

**Intervenant
Antoine ANDERSON**

Où en est la politique éducative de la ville ?

Mercredi 4 février 2015

Intervenant

ANTOINE ANDERSON

Thème :

Quels sont les nouveaux contours de la politique éducative de la ville alors que la liste des quartiers prioritaires a été rendue publique, que les contrats de ville sont en cours de préparation, que le ministère de l'Education nationale appelle à la généralisation des PEDT et qu'il vient de publier une circulaire sur les contrats tripartites ?

Les programmes de réussite éducative sont pérennisés dans le cadre de la nouvelle génération de contrats de ville mais dans des modalités de mise en œuvre différentes. En tenant compte de l'évolution de ce contexte, comment se nouent les liens entre l'école et la cité ? Sur quoi prendraient-ils appui ? Quels en seraient les changements et les effets attendus ?

Antoine Anderson, expert politique de la ville et fondateur de GUIDFI a déjà animé trois rencontres OZP sur ces thèmes en 2005, 2009 et 2012. Il revient une nouvelle fois faire le point sur la question et esquisser les voies et les moyens d'une politique éducative de la ville renouvelée.¹

I-/ Ce titre suggère un point d'étape A partir d'une date de référence

Ce point de référence, c'est celui d'une politique éducative de la ville qui depuis ces 5 dernières années n'a pas profondément évolué :

- depuis l'avènement du dispositif de réussite éducative, des cordées de la réussite et des internats d'excellence ;
- sur la place du dispositif de réussite éducative dans la perspective de son intégration dans la politique générale d'une politique éducative à l'échelle du territoire.

Ce point de référence, c'est celui d'une politique éducative (tout court) qui depuis ces 5 dernières années ne parvient pas :

¹ **Antoine Anderson**, expert politique de la ville, fondateur de GUIDFI, qui a déjà animé trois rencontres OZP sur ces thèmes en 2005, 2009 et 2012, revient une nouvelle fois pour faire le point sur la question et esquisser les voies et les moyens d'une politique éducative de la ville renouvelée.

- à réduire le nombre de **jeunes sortis** du système scolaire sans diplôme ;
- à rompre l'écart significatif **des retards** des enfants dans les quartiers populaires², comparés aux autres territoires de l'école et aux différentes catégories ;
Car comparés aux CSP les plus favorisés le rapport s'établit de 1 à 6, selon l'INSEE³, (20,5% contre 3,6%).
Et 32,4% d'élèves e nationalité étrangère contre 11,8% des élèves de nationalité française ;
- à faciliter, pour une part non négligeable de la population scolarisée, et dont le déterminisme social (conditions de vie – origine géographique - niveau socio-économique) est important à **trouver sa voie**, son orientation, son métier ;
Le terme de métier est entendu dans le sens de besoin et d'utilité, qui nous correspond et qui sert (exécute – s'occupe de, pourvoir à – administrer ou encore diriger). Il ne faut pas le confondre avec profession ou encore travail, qui ne sont que les derniers avatars de la distinction / confusion du terme de métier ;
- à conduire vers plus de **réussite scolaire** les élèves issus des établissements à forte proportion d'élèves résidant dans les quartiers populaire ;
- à bâtir sur les territoires une **offre et une stratégie** visant explicitement à réduire les inégalités scolaires et à favoriser l'égalité des chances ;
- à susciter avec suffisamment de conviction et de moyens **la participation** et une coopération renforcée avec les **parents**⁴, alors que la scolarité de leurs enfants et les relations qu'ils entretiennent avec l'école constituent l'une de leurs préoccupations majeures. Sur le terrain, c'est le discours de l'absence des parents, voire de leur démission qui prédomine.

Pour ma part, j'observe que, depuis quelques années, nous disposons de nombreuses études et de rapports sur la connaissance et la compréhension du contexte éducatif et territorial, ainsi que sur la performance scolaire et la

² Selon l'observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS), 39,1% des collégiens issus des quartiers populaires ont une année et plus de retard contre 22,5% pour la moyenne nationale.

A la rentrée 2011 (rapport ONZUS 2013), 21,8% des élèves entrant en 6^{ème} ont une année de retard et plus contre 12,3% pour la moyenne nationale.

³ INSEE Première : « Le retard scolaire à l'entrée en 6^{ème} : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés » – n°1512 – septembre 2014.

⁴ « Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires »

Circulaire n°2013-142 du 15 octobre 2013, applicable à la rentrée 2014, qui s'inscrit dans le prolongement de nombreux rapports depuis une dizaine d'années et, plus récemment, des travaux du Comité national de soutien à la parentalité et ceux de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale des 11 et 12 décembre 2012.

gestion effective des priorités et des moyens associés. Les travaux de nombreux sociologues de l'éducation nous ont appris que la promesse républicaine n'était pas à la hauteur des enjeux et des attentes des familles en termes d'équité et de justice. Cette connaissance sur notre système éducatif est, de mon point de vue, inédite et révèle enfin des vérités qui sont utiles pour poursuivre sa refondation.

A cela s'ajoutent des travaux qui permettent d'évaluer la situation perçue par les élèves eux-mêmes et leurs familles, quant aux inégalités et aux injustices qu'ils vivent.

Or, je me souviens d'une époque, pas si lointaine, où l'accès à l'information et l'échange sur la mesure réelle des établissements et leurs performances étaient tabous.

Selon le ministère de l'Education nationale, depuis 2002, le poids de l'origine sociale sur les performances des élèves de 15 ans a augmenté de 33 %. Le déterminisme social se traduit à la fois par une inégalité des chances pour certains élèves et aussi par une dégradation du niveau de tous les élèves.

L'enjeu républicain est de prendre en compte les publics les plus défavorisés et leurs familles, notamment pour certaines d'entre elles comme les familles monoparentales, qui représentent souvent 20 à 25% des ménages dans les quartiers, et d'agir en direction des territoires populaires que l'on nomme quartiers sensibles où nos politiques éducatives, sociales et culturelles doivent innover et s'adapter à la diversité sociale et culturelle.

II-/ La place et le rôle de l'école publique

Qui porte la promesse républicaine d'égalité doit être revalorisée

Les analyses sur le fonctionnement du système scolaire et de ses performances, formulées par de nombreux chercheurs⁵, qui les confrontent, aux discours des politiques sur la promesse républicaine, interrogent profondément les réalités perçues et vécues par les bénéficiaires de l'école (jeunes – familles).

En effet, la promesse républicaine est confrontée à quelques grands défis et qui sont de taille :

- **les inégalités sociales** progressent et l'écart se creuse entre les différentes catégories de la population, que ce soit à l'école, pour les revenus, ou encore la mobilité dans notre société. Sur ce point je veux

⁵ Nous citerons : Luc Boltanski – Jacques Donzelot – Pierre Rosanvallon – Marie Duru-Bellat – Alain Caillé – François Dubet – Robert Castel – Eric Maurin – Serge Paugam.

souligner la thèse de François Dubet⁶, qui nous dit que le « désir d'égalité sociale recule dans notre société », notamment en raison du fait que les gens se sentent moins proches, moins semblables, plus méfiants les uns à l'égard des autres. A partir de cette analyse, il souhaite que soient mises en place des *"politiques de solidarité"*.

- **L'égalité des chances** est présentée comme étant l'alpha et l'oméga de la réussite visant à reconnaître et à classer chacun selon ses mérites. Or, en l'absence d'un discours sur une « société des égaux » comme le propose Pierre Rosanvallon, l'égalité des chances aboutit davantage à légitimer les inégalités qu'à les réduire. Selon Jacques Donzelot, les inégalités empêchent de "faire société". Elles sont largement perçues et vécues comme injustes par les familles dans les quartiers populaires. Ces familles ont le sentiment que leurs enfants n'appartiennent pas à la République et tentent, elles aussi à se soustraire de la carte scolaire en développant, autant qu'elles le peuvent, des stratégies d'évitement scolaire. D'autres, comme Alain Renaut, pensent qu'il existe des inégalités justes !

Ces trajectoires individuelles et collectives, fondées sur la perte de confiance dans l'effectivité des valeurs de la République et la peur du déclassement, mettent à mal la cohésion sociale.

Comme l'indiquait Jean Marc Ayrault, Premier ministre, sous la présidence de François Hollande « Si la réussite de tous est le premier devoir de l'école et qu'elle semble bien fonctionner pour 80% des élèves, **le pari de l'efficacité ne pourra pas réussir sans réussir aussi le pari de la justice et donc de favoriser aussi la réussite des 20% restants** ». C'est bien l'enjeu auquel est confronté l'école et dont elle doit porter l'objectif de l'efficacité, et peut être aussi de son efficience ! Jean Marc Ayrault précisait que « l'école doit assumer pleinement le fait que l'échec scolaire relève de sa responsabilité, que l'échec n'est pas une fatalité pour les enfants nés dans des familles culturellement et socialement défavorisées et que la réalité dominante est celle de l'échec scolaire, **faute d'une organisation et d'un modèle adaptés** ». L'essentiel était ainsi posé.

Ce sont des défis de taille, qui traversent notre société et qui font douter ceux qui croiraient de moins en moins en la capacité de notre système scolaire, d'une part, et en la société, d'autre part, à les relever.

⁶ « La préférence pour l'inégalité ». Comprendre la crise des solidarités, par François Dubet. La République des idées - Le Seuil, 2014.

Et c'est à la politique de la ville qu'il est demandé de contribuer, voire de se substituer, ne serait-ce que temporairement pour relever ce défi. Mais en a-t-elle les moyens ?

Or, nous vivons sur des illusions, comme celle de croire que « tout en se concevant égalitaire, en réalité notre système d'intégration produit des ségrégations » ou encore que notre système scolaire que l'on croit égalitaire, en réalité il tend vers l'élitisme en organisant la compétition entre les individus, ce qui a pour effet de laisser sur la touche nombre d'entre eux. Au nom de l'intégration, nous avons maintenu à l'écart nombres de nos concitoyens devenus français et nous n'avons pas travaillé fondamentalement à l'adaptation de notre société à la réalité pluriculturelle. Si au nom de la diversité, nous observons des évolutions, au nom de la lutte contre les discriminations, nous en sommes encore à l'âge de la préhistoire. Beaucoup reste à faire et notamment à l'école. La politique de la ville n'aura pas permis de combler ce fossé.

J'ajouterai qu'en raison du manque d'audace de nos gouvernants dans l'affirmation des principes et des valeurs de notre République et qui nécessitent chaque jour un incessant combat pour rendre effectif leur mise en œuvre, pour tous et en tous lieux, nos gouvernants n'affirment plus avec force et détermination des politiques justes et équitables.

A l'évidence, même si la question sociale prend un autre visage et que ces ressorts ont changé, ces manifestations sont toujours plus présentes et prégnantes et se sont amplifiées avec la montée du chômage – la permanence du décrochage scolaire et de l'absentéisme à l'école – la montée de la violence dans notre société – l'accroissement des inégalités territoriales et sociales – l'augmentation de la précarité – l'approfondissement du déficit démocratique – la place de plus en plus grande laissée au prosélytisme religieux.

Les raisons d'un investissement conséquent dans les quartiers n'ont pas toujours été fonction de leurs caractéristiques intrinsèques, alors qu'ils ont montré depuis longtemps la réalité du décrochage scolaire et de l'absentéisme pour nombre d'entre eux. Le plus souvent, la considération est advenue lorsqu'ils sont devenus des facteurs de blocage de la dynamique urbaine ou parce qu'ils ont été perçus comme une menace pour l'équilibre social de la ville.

Ainsi, la Politique de la ville doit rester humble face à ces faits de société et aux questions sociales qui la traversent. Elle ne peut prétendre apporter à elle seule une réponse. Elle n'a pas les moyens de peser sur les causes des inégalités sociales et territoriales. On lui a fait de mauvais procès lorsque

certaines ont sciemment confondu les conséquences à partir desquelles elle agit et les causes sur lesquelles elle n'a pas prise.

Par contre, elle peut largement contribuer à agir au nom de la Cohésion sociale et de tout ce qui peut permettre d'innover, de rassembler, de fédérer, de donner sens, de révéler, de débattre pour promouvoir, par son action, des valeurs et redonner confiance à ceux qui attendent des réponses concrètes pour retrouver des marges d'action individuelles et collectives, changer leurs conditions de vie et trouver un nouveau départ dans un parcours vertueux (emploi – éducatif – social - citoyenneté...).

La cohésion sociale devient un enjeu majeur et prioritaire. Elle doit être la priorité de nos édiles, au plus près de leurs administrés, promouvoir la solidarité, innover dans le vivre ensemble, susciter la participation / concertation et veiller à l'égalité, à l'équité et à la justice pour tous. N'est-ce pas une manière de redonner confiance à l'école ?

III-/ Du côté de l'Education nationale, La refonte de l'école est en mouvement

Au cœur du projet de refondation de l'école, le ministère de l'Education nationale multiplie les initiatives et elles sont de taille. Elles visent à « rebâtir une école juste pour tous et exigeante pour chacun, qui soit un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement ».

J'en prendrai trois (3) qui visent, d'une part à s'adresser à tous les publics, d'autre part à cibler certains territoires affectés par de fortes inégalités en matière d'éducation :

- la réforme des **rythmes scolaires** et, tout particulièrement, l'élaboration de projets éducatifs territoriaux (tous publics) ;
- la réforme de **l'éducation prioritaire** (territoires prioritaires de l'école), qui adapte la politique éducative à la diversité des territoires et dont l'ambition est de « rendre plus juste et plus efficace avec l'objectif clair et mesurable de lutter contre les inégalités scolaires liées aux origines sociales pour la réussite scolaire de tous » ;
- l'orientation plus prononcée **des ressources** vers « ceux qui ont le moins » ; scolarisation des moins de trois ans – plus de maîtres que de classes – dotation de fonctionnement... (équité territoriale).

J'ajouterai de nouvelles priorités affichées avec conviction par les autorités nationales et académiques et qui sont au cœur de l'institution :

- **le décrochage scolaire**, caractérisé comme étant un processus multifactoriel, complexe et comportant des facteurs externes et internes qui interagissent entre eux. Pour les facteurs externes, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq) a établi

une cartographie des zones à risques de sortie précoce de formation initiale. Elle prend appui sur sept indicateurs de conditions de vie : revenu moyen par foyer fiscal, part de chômeurs chez les 15-64 ans, taux d'emploi en CDI des salariés, part des familles monoparentales, part des familles nombreuses, part des ménages logeant en HLM et taux de non-diplômés chez les 45-54 ans. Pour les autres facteurs la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) a mis en évidence des déterminants significatifs comme la relation entre le jeune, sa famille et l'école telles que la difficulté scolaire, l'orientation subie ou encore la structure du ménage.

Ces éléments d'identification du décrochage sont pertinents car ils montrent qu'il faut agir sur plusieurs leviers à la fois pour tenter de peser et de favoriser quelque facteur déclencheur du changement souhaité. Et sur ce point, l'école ne peut pas faire toute seule, sans rechercher des partenariats mobilisant des compétences.

- ***l'absentéisme scolaire***, affiché comme une obligation d'assiduité, condition première de la réussite scolaire pour l'élève. Le ministre préconise l'amélioration du climat scolaire fondée, en autres sur les relations entre les différents acteurs de l'école.
- ***la coopération avec les parents***, déterminante dans la réussite des élèves. Cette ambition affichée depuis des années n'a pas encore trouvé sa pleine conviction. En France, les professionnels, de quelque origine qu'ils soient (éducatifs, sociaux, culturels, développement, aménagement), ne savent pas travailler avec les parents, les habitants, les citoyens ou les usagers. La culture du professionnel est de prétendre « faire à la place » au lieu de « faire avec ». Nos dispositifs, bardés de bonne intention en faveur d'un public cible, maintiennent à distance ce même public et, aujourd'hui, nous mesurons les insuffisances de nos politiques, voire la méconnaissance des publics pour lesquels nous prétendons agir.

L'un des axes de cette coopération repose sur la parentalité. Un autre sur la mise en place du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Les parents pourraient contribuer à la réalisation de ces parcours.

Si la parentalité est une voie prometteuse pour associer les parents à la réussite des élèves, elle passe par des lieux de rencontres, des projets partagés et la mobilisation de compétences qui contribuent au projet social et éducatif de l'établissement (associations – collectivités).

Ce rapide survol montre qu'il y a tant de points communs entre la politique de l'éducation nationale et de la politique de la ville. Elles concourent aux

mêmes objectifs, autour de valeurs partagées, dans le respect de la place et du rôle de chacun. Il reste à l'organiser et à l'animer par des personnels reconnus, qualifiés et compétents.

IV-/ Du côté de la ville, l'offre éducative et les outils n'ont pas évolué depuis ces 5 dernières années, ni fondamentalement la coopération entre l'école, les parents, la collectivité et l'éducation populaire

L'heure est à l'élaboration des contrats de ville pour la période 2015-2020. Le cadre stratégique devrait être signé dans les prochains jours tandis que le document et le programme d'action le seront de fin juin à fin septembre 2015.

Ils comporteront quelques nouveautés par rapport aux générations précédentes des contrats, à savoir :

- une nouvelle **géographie prioritaire**, qui diminue par deux le nombre de quartiers prioritaires (1300 / 2500). La géographie est définie par le seul critère du revenu médian par habitant et la taille du quartier qui doit atteindre au moins 1000 habitants. Ils sont désormais dénommés « géographie réglementaire » pour les quartiers élus et « territoires de veille » pour ceux qui ne répondent pas aux critères ;
- la **participation** / association des habitants-citoyens à la conception, au suivi et à l'évaluation des projets qui les concernent. C'est l'émergence du concept du « pouvoir d'agir » des habitants qui fait son chemin, adapté en France selon la notion d'empowerment, avec la présentation du rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache⁷ ;
- la mobilisation prioritaire des **crédits de droit commun** et non plus exclusivement les crédits spécifiques qui s'accompagne de l'extension de mesures fiscales en faveur des quartiers (logement – emploi) ainsi que la progression de la péréquation financière horizontale (redistribution villes riches / villes pauvres) et verticale (redistribution des dotations de l'Etat) ;
- la structure du **nouveau contrat** autour de trois piliers : la cohésion sociale (soutien aux familles monoparentales et solidarité entre les générations), le cadre de vie et le renouvellement urbain (amélioration de la qualité de vie au quotidien des habitants), le développement

⁷ « Pour une réforme radicale de la politique de la ville » / Ça ne se fera plus sans nous.

Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires

Rapport au Ministre délégué chargé de la ville – Juillet 2013.

Propositions de mettre en place obligatoirement des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires dont le financement représenterait 1% des montants prélevés sur le financement public des partis politiques et 10% sur les réserves parlementaires. **Aucune mesure n'est envisagée dans l'immédiat pour financer ce fonds de dotation pour la démocratie d'interpellation citoyenne.**

économique et l'emploi (réduction en 5 ans des écarts de taux d'emploi, notamment au bénéfice des jeunes) ;

- plus récemment, la prise en compte d'un **quatrième pilier** sur la question du vivre ensemble et, notamment, de la laïcité et de la lutte contre les inégalités qui devrait être précisé par le Premier ministre, début mars ;
- trois **priorités transversales** : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- des contrats portés à **l'échelle** des communautés de communes / communautés d'agglomération avant d'être transférés le moment venu (janvier 2016) aux territoires. Les contrats de ville seront signés par l'Etat qui les promeut ainsi que par les départements, les régions, les recteurs d'académie.

Il est attendu des contrats une « clause du territoire le plus favorisé » qui vise à assurer un niveau de services publics et de mobilisation des outils de droit commun supérieur à la moyenne (lettre du Premier ministre du 30/07/2014).

Il est attendu la « notion de projet intégré » qui a pour qualités de bien penser les articulations entre ces trois ou quatre piliers afin de penser globalement, autrement dit d'appréhender les différentes facettes d'un projet qui est aussi dans le tout : urbain, social, environnemental et économique.

La mobilisation du ministère de la ville repose sur quelques outils qui ont déjà fait leur preuve depuis quelques années, bien qu'une évaluation à long cours, avec le suivi d'une cohorte nous apporterait des enseignements précieux, sur le devenir des enfants et des jeunes.

a) **le programme de réussite éducative (PRE)** en direction des enfants et des jeunes de 2 à 16 ans ;

- Rappelons brièvement **ces fondamentaux** : il s'inscrit dans la durée et favorise l'organisation de parcours individuels avec un accompagnement (réfèrent de parcours). Le programme organise une offre en matière de santé, d'éducation, de culture et de sport. Le dispositif mobilise une équipe pluridisciplinaire qui réunit, sous la forme d'un réseau coordonné, des professionnels de différentes spécialités (enseignement, éducation, animation, santé, culture, sports...) et des intervenants du mouvement associatif. Les parents sont systématiquement associés.
- Doté de près de 81 M€ en 2012, inscrits à hauteur de 76 M€ au budget 2015.
- 531 PRE depuis la rentrée 2014-2015, couvrant 1 521 quartiers et 1 944 équipes pluridisciplinaires de soutien.

- 71% des enfants bénéficieraient d'un parcours individualisé, soit une forte croissance depuis ces deux dernières années.

Il faut s'attendre à une évolution dans le déploiement des PRE par :

- la mise en cohérence de la géographie prioritaire avec celle de l'école et vice-versa ;
- la prise en compte des établissements scolaires comportant une proportion majoritaire d'élèves issus des quartiers prioritaires ;
- l'inscription systématique d'un programme de réussite éducative dans les communes ayant un quartier prioritaire de la politique de la ville ou tout du moins associé à la géographie de l'école ;
- la sortie progressive des PRE qui se trouve aujourd'hui en territoires de veille ;
- la prise en compte plus forte d'initiatives pour accompagner les élèves absentéistes ou en risque de rupture scolaire, ainsi que leurs familles. Les moyens seront renforcés dans le cadre des PRE, passant de 2,1 M€ en 2013 à 6 M€ inscrits au budget 2015 ;
- une intégration plus forte, sous l'impulsion des PEDT de l'action de l'école et des dispositifs spécifiques.

b) les internats de réussite et les cordées de la réussite et classes préparatoires

Selon le ministère, pour favoriser la réussite pour tous, les internats de réussite dont la portée reste limitée, comprennent des établissements labélisés au sein d'EPLÉ et des internats créés à cet effet (2,9 M€ en 2013 – 3,7 M€ prévus en 2015, sur les crédits de l'ACSé, en 2013) pour contribuer à l'accompagnement et au soutien de près de 3 750 jeunes internes issus des quartiers de la politique de la ville. Le ministère précise que 59 % des internes ont vu leur niveau scolaire s'améliorer durant leur année en internat.

Les 356 cordées de la réussite labellisées (mise en réseau d'établissements d'enseignement supérieur, grandes écoles, universités, IUT avec des lycées et des collèges) visent à favoriser l'accès des jeunes de familles modestes (environ 70 000), principalement issus des quartiers prioritaires (pour 55%), aux grandes écoles et à l'enseignement supérieur.

Les cordées de la réussite ont pour ambition de favoriser l'expression du potentiel ou de l'ambition des élèves.

Cette action aura permis, depuis 2010, de favoriser l'accès aux classes préparatoires des grandes écoles qui accueilleraient 30 % d'élèves boursiers.

Près de 450 jeunes issus des quartiers sont répartis dans une vingtaine de classes préparatoires « intégrées » dans les écoles de la fonction publique.

Des classes préparatoires intégrées préparant aux concours d'accès à la fonction publique sont financées au titre de la réussite pour tous avec un objectif de 40 % d'élèves issus des quartiers prioritaires pour l'année 2015. Ce taux était de 30 % en moyenne pour la rentrée 2013 dans les dix classes préparatoires intégrées financées. En 2015, 0,4 M€ sont inscrits au budget du ministère de la ville.

c) la lutte contre le décrochage scolaire

En complément des dispositifs de réussite éducative, inscrits à hauteur de 38,4 M€ au budget 2015 du ministère de la ville, avec pour objectif de réduire les écarts entre les résultats obtenus par les élèves dans les établissements scolaires relevant de la politique de la ville et les autres établissements, il est prévu trois autres actions qui sont généralement portés par des associations :

- le champ du tutorat et du développement de compétences dans le domaine de la parentalité et dans le domaine sanitaire ;
- des initiatives d'où l'approche collective se substitue progressivement à une approche individualisées comme le tutorat, les "cordées de la réussite" et l'accompagnement éducatif, ...)
- la poursuite de dispositifs mis en place par le ministère de l'Education nationale hors temps scolaire tel : le dispositif « école ouverte », l'accompagnement éducatif, les stages de remise à niveau pendant les congés scolaires, etc..

A l'avenir ces actions s'inscriront dans le cadre de la politique éducative de la ville au sein des PEDT.

d) A noter aussi...

- **Le soutien scolaire** dans le cadre des CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité) et d'activités de loisirs culturels et sportifs propices à l'assimilation des règles de vie en société ;

La doctrine du Ministère de la ville a été affichée dans le cadre de la **loi de programmation** pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, précédée du Comité interministériel à la ville (**CIV**) du 19 février 2013, ainsi que dans le cadre de la **convention cadre** signée entre le ministère de l'Education nationale et le ministère de la ville et enfin, dans les orientations du **budget 2015** de la politique de la ville qui sanctuarise ses crédits d'intervention à 338 M€ mais dans un budget global qui passe de 496 M€ en 2014 à 404 M€ en 2017 (-18,50%).

Plus généralement, il y est rappelé que la politique de la ville vise principalement à :

- **lutter contre les inégalités** de tous ordres et les concentrations de pauvreté ;
- garantir aux habitants des quartiers défavorisés **l'égalité réelle** d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- favoriser la pleine **intégration des quartiers** dans leur environnement.

A ce jour, nous disposons d'assez d'éléments en termes d'orientations et de programmation qui permettent de concevoir que **L'OBJECTIF CENTRAL** est de favoriser une meilleure articulation entre l'action de l'Education nationale et les dispositifs spécifiques de la politique de la ville. Cela passe par l'organisation de liens renforcés entre l'école et le quartier non pas pour que le quartier entre à l'école mais pour appréhender l'éducation de manière globale et de construire une offre où les parties prenantes sont mobilisées et concernées par la permanence et la continuité éducative à l'échelle du territoire et non plus seulement de l'institution.

V-/ Pour conclure dans cette dernière partie, je voudrais mettre l'accent sur ce qui peut faire « société éducative »

La liste des dispositifs et des outils aussi ingénieux soient-ils, portés par l'Education nationale et/ou la politique de la ville ne seront pas satisfaisants et montreront encore leurs limites, en terme d'efficacité, si plusieurs conditions ne sont pas réunies :

- la volonté de tendre vers l'éducation partagée qui associe l'ensemble de la communauté éducative pour porter l'ambition éducative pour tous ;
- la coopération des parties prenantes autour de valeurs, d'objectifs et de principes définis dans un projet commun ;
- la communication sur le projet éducatif territorial ;
- l'évaluation régulière du projet et de ses actions.

Aujourd'hui, le risque est que ces démarches se limitent à du « remue-ménage institutionnel » sans construire de vraies politiques éducatives locales. En effet, l'interrogation demeure en toile de fond quant aux voies et aux moyens à mettre en place pour réduire les inégalités sociales et éducatives et pour articuler les questions éducatives et urbaines.

Seule une approche globale centrée autour de quelques **objectifs** forts et ambitieux, dotés des **ressources** (humaines – financières et matérielles) adaptées au contexte et à la situation, à la **capacité** d'initiative et

d'expérimentation des équipes, à une **gouvernance** portée à l'échelle du territoire associant la communauté éducative, à la co-construction, dans le respect des compétences de chacun à une politique éducative locale, à la participation effective des parents, à **l'évaluation** interne et externe pourrait être de nature à modifier la donne.

Autour des valeurs

Elles doivent être mieux partagées entre les différents acteurs de la communauté éducative et produire des échanges et des débats dans des cadres à définir : les instances du projet éducatif local (le projet) - des lieux de rencontres existants ou à créer (le débat) – des lieux de soutien aux initiatives citoyennes (l'action), etc...

De ces rencontres, soulignant parfois les insuffisances entre les valeurs, les intentions et leur effectivité, il devrait naître de nombreuses initiatives citoyennes pour tendre vers plus d'égalité, de vivre ensemble, de solidarité ou encore de cohésion sociale.

Un projet éducatif de territoire

D'emblée, le projet éducatif territorial (PEDT) est défini comme **un cadre de collaboration locale** qui rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation⁸. Il désigne **la collectivité territoriale** comme chef d'orchestre pour l'animation et l'élaboration du projet. Le projet fait l'objet d'**une convention** entre le maire, le préfet et le DASEN, voire d'autres partenaires sur les objectifs et les modalités de cette collaboration. Il organise **la continuité éducative** entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire. Il formalise **l'engagement des différents partenaires** de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants. Enfin, le projet permet d'intégrer la nouvelle organisation du temps scolaire dans une conception globale du temps de l'enfant.

Ainsi, l'émergence du projet éducatif territorial vise à fédérer et à donner du sens à la multitude de procédures et de dispositifs dans le champ éducatif. Il est le signe d'une nouvelle conception de l'éducation, moins centrée sur le scolaire, mais prenant en compte la diversité des sources pour l'accès au savoir, l'apprentissage de la citoyenneté, l'ouverture à l'autre et au monde.

Ainsi deux voies expriment cette ambition :

⁸ Ministère de l'Education nationale, ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, ministère de la ville, ministère de la culture, ministère de la famille, associations d'éducation populaire, institutions culturelles et sportives, associations de parents d'élèves, caisse d'allocations familiales.

- Faciliter **la cohérence éducative** pour mieux répondre aux besoins éducatifs des enfants, des jeunes et des familles
 - Quelle lisibilité entre le scolaire et le périscolaire
 - Quels liens entre l'une et l'autre
- Favoriser la **continuité éducative** de l'enfant et du jeune sur le territoire de référence
 - Créer les conditions de la participation de toutes les familles
 - Accompagner les enfants en difficulté sociale et éducative

J'ajouterai, quelques éléments de fond et/ou d'arrière-plan qu'il me semble indispensable de prendre en compte :

- **L'égalité** notamment en passant par la prise en compte de la diversité culturelle de la société française et de ses différentes appartenances sociales, ethniques et culturelles. Comment tenir compte de cette pluralité culturelle pour accroître l'accès au savoir et favoriser l'intégration et, en même temps, favoriser le sentiment d'appartenance à une même communauté ? Comment le fait communautaire, à ne pas confondre avec communautarisme, peut être considéré comme une ressource et non plus comme un handicap, voire même un danger pour la République ?

- **La laïcité**, comme l'un des ciments de notre vivre ensemble, n'interdit pas la connaissance des religions et des faits religieux.

Sans rien transiger au principe de laïcité, dans sa mise en œuvre, prenons garde à ce qu'elle ne soit pas vécue par certains comme une arme symbolique, brandie vers eux et qui aurait pour effet de les stigmatiser. Ne devons-nous pas travailler à l'adaptation de nos interventions éducatives et sociales à la réalité pluriculturelle de la société française d'aujourd'hui ?

La formation des acteurs éducatifs et sociaux (enseignants, travailleurs sociaux, animateurs socioculturels, bénévoles des associations, etc.) aux problématiques interculturelles, aux méthodes de développement social communautaire et à une approche laïque des questions religieuses habituellement rencontrées serait **utile** pour aider à la compréhension mutuelle d'hommes et de femmes d'origines culturelles diverses.

Et aussi, de façon concomitante, il faut agir sur un autre fondement de la République qui est mis à mal et qui ronge la cohésion sociale, je veux nommer les multiples discriminations (logement, loisirs, éducation, emploi), qui limite fortement l'égalité et atteint, de fait, la dignité de la personne qui en est victime.

Le contrat tripartite

Diffusé par circulaire du ministère de l'Éducation nationale, le 14 janvier 2015, le contrat tripartite peut être une **déclinaison** du Projet éducatif territorial. Associés au développement du service public de l'éducation pour assurer la réussite de tous les élèves, dans le respect des compétences respectives, le contrat d'objectif dit « tripartite » participe de **l'engagement commun** de l'État, des collectivités territoriales de rattachement et des établissements publics locaux d'enseignement à la **mise en cohérence** des politiques éducatives. Il permet le pilotage stratégique et la mobilisation des moyens de chacune des parties autour d'objectifs prioritaires communs au service de la réussite des élèves.

Pour la contractualisation d'objectifs, d'actions et de moyens qui contribueraient à la réussite éducative, cet outil, sans être généralisé pour tous les établissements, peut être utile pour :

- Définir des objectifs éducatifs, notamment la prise en compte des difficultés de certains élèves et de dispositifs de médiation pour la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire ;
- Définir les aménagements qui seraient de nature à permettre la participation et l'implication des parents à l'école ;
- Créer un espace d'échange et d'évaluation entre l'établissement, l'académie et la collectivité sur les objectifs et les résultats ;
- Etc.

L'éducation partagée

La notion d'éducation partagée s'inscrit dans une évolution des missions de l'école et, plus généralement, de la société toute entière.

Plaidant pour une école juste pour tous, exigeante pour chacun et inclusive, la loi sollicite, de fait, **un rapprochement entre les différents acteurs de la communauté éducative** suggérant que seule l'école ne peut plus prétendre à rassembler et à satisfaire les attentes des élèves et de leurs familles. Ce rapprochement renvoie aux rôles respectifs que chaque acteur est le plus à même d'accomplir en raison de sa place dans le paysage éducatif, de sa responsabilité et des moyens dont il dispose. C'est ce que le législateur a aussi voulu distinguer entre la notion de réussite scolaire et celle de réussite éducative.

Pour s'adapter à ces évolutions et faire face aux nouveaux défis qui se présentent à elle, la notion d'éducation partagée peut représenter **l'une des voies** qui, d'une part, associe l'ensemble des acteurs éducatifs pour une approche globale de la question éducative et, d'autre part, mobilise au niveau local, l'ensemble des ressources pour assurer une plus grande cohérence et une continuité éducative.

Le mouvement vers le rapprochement des acteurs est donc inexorable. Il nous faut construire pas à pas une relation confiante et durable.

La loi sur la réforme des rythmes scolaires et la généralisation du projet éducatif territorial constituent une avancée vers l'éducation partagée. Elle intervient à un moment où les communes n'ont pas toutes pris conscience de l'importance des enjeux et n'étaient pas totalement prêtes à affronter le défi, excepté celles qui participent depuis longtemps au réseau des villes éducatrices.

Aujourd'hui, **le contexte et les moyens** dont elles disposent ne militent pas en leur faveur (baisse des dotations de l'Etat et engagement pris devant les électeurs de ne pas augmenter la pression fiscale). Pour autant la prise de conscience de l'enjeu éducatif sur les territoires et, plus particulièrement, les territoires ruraux comme étant l'un des éléments de la qualité de vie et de l'aménagement du territoire ont permis, depuis ces cinq dernières années, un important investissement des collectivités territoriales. Cet investissement impacte favorablement les conditions d'enseignement. Je retiendrai : le numérique pour ce qui est du tableau ou encore du cartable, l'aménagement des locaux au sein des établissements, l'équipement en wifi, l'aménagement et l'équipement d'espaces parents au sein des établissements ou à proximité.

Elles doivent surmonter dans un temps court, par des décisions courageuses, la nécessité de mettre en place un dispositif d'animation et de concertation efficace, d'organiser une ingénierie pour la conduite régulière du projet, de révéler, mobiliser et coordonner les ressources éducatives locales et de délibérer pour définir les nouveaux moyens humains, matériels et financiers dédiés au projet éducatif.

Il faut reconnaître que la démarche de projet qui s'engage ici et là sur tout le territoire national marque une nouvelle étape, constitue une réelle opportunité pour bâtir une dynamique partenariale et reste innovante en matière de politique éducative conçue globalement à l'échelle du territoire et non pas segmentée, éclatée en fonction des institutions et des territoires.

Et comme chacun le sait, **le partenariat ne se décrète pas**. Il est de l'ordre du construit et nécessite des qualités pour aboutir dans un temps, somme toute très court, à l'élaboration d'un projet partagé.

Pour avancer, il faudra, au fur et à mesure de l'avancée du projet, lever les craintes du monde enseignant qui se manifestent à propos de la place grandissante de la collectivité, perçue comme une menace, enrichir la concertation et la coopération autour des conditions permettant d'assurer la réussite scolaire et éducative des enfants, formaliser un espace partagé pour échanger et confronter les points de vue autour d'objectifs communs.

EN SAVOIR PLUS

La [lutte contre le décrochage scolaire](#) sur le portail du ministère de l'Education nationale.

MARS 2015
Antoine Anderson
antoineanderson@wanadoo.fr

~~~~~